



## SFR FRAIS DE RESILIATION ABUSIF

Par **roger leboudin**, le **04/10/2012** à **20:04**

AU SERVICE CLIENTS DE SFR (OU CE QU'IL EN RESTE....)

Paris le jeudi 3 septembre 2012  
Monsieur, Madame

Depuis plus de 15 ans chez SFR, j'ai malheureusement décidé de résilier mon abonnement à cause des nombreux dysfonctionnements. Quelques exemples :

- Répondeur fonctionnant mal, impossible d'arrêter les rappels et il a fallu de nombreux appels de ma part pour que l'application désastreuse du répondeur de SFR soit désactivée
- Des options payantes non sollicitées ou que j'avais annulé et qui continuaient à être facturées
- des problèmes de connexion à mon bureau Parisien (Femto ne fonctionnant très mal)
- Hot line incapable de résoudre mes problèmes techniques.
- Des conseils désastreux pour adapter mon abonnement à ma consommation qui n'avait pour réel objectif que d'augmenter ma facture à chaque fois.
- Et bien d'autres encore...

A rajouter, le temps perdu au téléphone avec le service commercial ou en boutique pour tenter de résoudre mes problèmes et le prix exorbitant de mon abonnement (70 à 120€ par mois). J'ai donc pris un abonnement chez free à 20€ par mois (ça marche très bien !) et j'ai rappelé le service commercial SFR pour résilier mon abonnement. Le service commercial m'a recommandé de ne pas résilier maintenant mais de réduire mon abonnement au minimum (29€ par mois tout de même !) et, si je le souhaitais toujours, de le résilier après que la durée de mon abonnement restant à courir soit inférieure à 12 mois (loi Chatel). N'ayant pas d'autre choix pour diminuer le prix de l'abonnement j'ai suivi sa recommandation.

Aujourd'hui, mon abonnement ayant moins de 12 mois, je les appelle pour résilier et, après que j'aie été mis en attente et coupé plusieurs fois, j'ai rencontré Madame Marie Oulghazi qui m'explique que m'étant réengagé pour 12 mois lorsque j'ai diminué mon forfait à 30€ je ne peux bénéficier de l'abattement de la loi Chatel. Ha la belle escroquerie ! A aucun moment on m'a précisé que le fait de réduire mon forfait m'engageait pour 12 mois ou encore (l'objectif était de résilier) que je ne pourrais pas bénéficier de la loi Chatel. Cette personne n'a rien voulu entendre, m'expliquant que j'avais reçu un courrier m'en informant et que ce courrier m'engageait ! Non seulement je n'ai rien reçu mais je ne comprends pas comment un simple courrier peut m'engager ! Madame Marie Oulghazi a refusé de me passer un supérieur hiérarchique et m'a indiqué qu'elle avait le pouvoir de refuser et que de toute les manières je ne pourrais rien faire, pour bien montrer qu'elle était la plus forte elle m'a précisé (menacée) que si j'arrêtais de payer je serais fiché et que je ne pourrais plus jamais souscrire

d'abonnement à une société de télécom...

Voilà, merci de reconsidérer, ma demande avant que je ne porte plainte à la DGCCRF et je poste ce message sur de nombreux forum.

Par **janus2fr**, le **05/10/2012** à **07:56**

[citation]avant que je ne porte plainte à la DGCCRF[/citation]

Bonjour,

La plainte est une procédure pénale, en aucun cas on ne porte plainte à la DGCCRF, mais à la police ou la gendarmerie.

Par **roger leboudin**, le **05/10/2012** à **11:46**

merci pour votre réponse mais comment faire pour saisir la DGCCRF ?

Par **Andaclis**, le **16/10/2012** à **01:24**

Bonjour ma copine subis malheureusement le même sort, j'ai l'impression que c'est une arnaque de grande envergure. Pour ma part je téléphone dès demain à la DGCCRF au 3939 pour signaler la fraude. Je suis choqué par l'attitude de SFR et par ses pratiques frauduleuses. De plus, je m'en veux terriblement d'avoir recommandé cette société de Telecom en qui j'avais confiance.

Par **arnaque SFR**, le **30/01/2014** à **15:52**

Bonjour, j'ai eu un peu le meme problème depuis octobre 2013.

Sfr est en train de m'escroquer. J'ai résilié 2 fois mon fixe et mon internet.

Il m'ont envoyé une facture de 330 euros pour le portable alors que j'avais résilié dans les 7 jours légaux de rétractation.

Seulement ils arguent qu'ils n'ont pas reçu ma lettre de résiliation car ils ont deménagés de metz a arras. Sauf que sur les cgv de juin 2013 il est indiqué metz et que le courrier recommandé prouve qu'ils ont reçus ma résiliation...

Leur technique actuelle est d'obtenir un oui par telephone puis de faire l'oreille sourde a la suite.

Vivendi veut vendre sa filiale SFR d'ici un an donc ils recherchent de l'argent par tous les moyens...

Je vais pas me laisser faire on m'a dit que c'était de l'extorsion de fond et qu'ils étaient

passibles de 3000 euros de dommage et intérêt.

On m'a aussi dit que pour moins de 400 euros les tribunaux classent l'affaire. donc n'hésitez pas a réclamer si vous avez comme moi jamais utilisé leur service et qu'ils vous réclament un an d'abonnement.

vous pouvez me contacter à : L o d a n 2 6 75 @(rien) hotmail. f r

vous pouvez aussi appeler le 3939 et demander le service consommation de l'état